



CHARTRE DES RELAIS PETITE ENFANCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

Le relai petite enfance a pour mission d'offrir un cadre de rencontres et d'échanges autour des pratiques professionnelles. C'est un lieu ressource tant pour les familles que pour les professionnels de la petite enfance en matière d'accueil individuel.

La charte permet de présenter aux professionnels de l'accueil individuel, aux parents et aux partenaires du Relais Petite Enfance, les valeurs liées aux temps collectifs et le positionnement des professionnels.

La participation aux Relais Petite Enfance est une démarche volontaire de la part de l'assistant maternel, qui se fait en accord avec les parents et en tenant compte du rythme des enfants accueillis. Les professionnels s'engagent à adopter un positionnement bienveillant et éducatif réfléchi pouvant s'apparenter à un code de déontologie.

VALEURS DE LA CHARTRE

RESPECT DE LA PERSONNE :

Les professionnels respectent l'ensemble des personnes présentes (enfant, adulte) ainsi que les lieux et le matériel.

Les adultes s'engagent à être attentifs aux autres avec un comportement d'écoute et de bienveillance dans ce lieu dédié à la rencontre. Tout jugement ou comportement agressif est à proscrire.

Les adultes utilisent un langage et des gestes adaptés à l'enfant, tout en modérant la parole au-dessus de sa tête.

Les temps collectifs proposent à l'enfant d'expérimenter selon son rythme, lui laissant la liberté de choisir et sans jamais l'obliger à participer aux activités proposées. Tous les enfants reçoivent la même attention.

EQUITE D'ACCUEIL :

Les professionnels font preuve de discrétion, de neutralité et de confidentialité. Les relais sont ouverts à tous les professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant (assistant maternel agréé, garde à domicile) pour favoriser le lien et le partage de compétences. Il est indispensable de préciser à nouveau qu'aucun jugement n'est émis vis-à-vis d'une autre personne quelle qu'elle soit (enfant, adulte).

Les professionnels sont attentifs aux vœux éducatifs des parents.

BIEN-ETRE :

Les professionnels prennent en compte l'intimité, les émotions et les rythmes personnels de l'enfant en fonction de son âge. Ils considèrent tous les aspects du développement et de la santé de l'enfant.

Les temps collectifs se déroulent dans un climat chaleureux et convivial.

EPANOUISSEMENT :

Les Relais Petite Enfance favorisent l'éveil et l'autonomie de l'enfant tout en l'encourageant à la découverte. Les différents temps de rencontre invitent à la socialisation et à l'expérimentation du partage entre enfants.

Les professionnels accompagnent l'enfant durant les temps collectifs, l'aident à expérimenter par lui-même. Ils l'encouragent par le regard et la parole, et mettent des mots sur ce que vit l'enfant.

SECURITE :

Il est indispensable d'être vigilant à la sécurité physique et affective de l'enfant. Il est nécessaire de veiller à l'aménagement sécurisé de l'espace et de permettre à l'enfant de prendre le temps de s'approprier le lieu.

Cette Charte est réajustable et révisable. Elle doit être respectée par tous les assistants maternels agréés du territoire participant aux services des Relais Petite Enfance.

Ainsi, les professionnels signifieront leur engagement à s'investir dans une démarche bienveillante et éducative par rapport aux enfants et aux adultes présents.

En signant cette Charte, les professionnels s'engagent à respecter les valeurs des Relais Petite Enfance de la Communauté de Commune Cœur de Garonne.